Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260129-SIVU04_2026-DE

S.I.V.U. DE QUIBERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE QUIBERON

04/2026

OBJET :

ACQUISITION D'UN MOBIL HOME

Date de convocation
21/01/2026

Date d'affichage
29/01/2026

Nombre de conseillers
en exercice: 8
Présents : 5
Votants : 5

Secrétaire de séance :

M. BOUTAUD

L'An deux mille vingt-six, le mardi 27 janvier, à 11h00, le Comité Syndical du S.I.V.U. de QUIBERON, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours de QUIBERON sous la présidence d'Alexis LIGEOUR, Président.

Présents :
M. Alexis LIGEOUR, M. Eric LE LEUCH, M. Joël GOUARIN, M. François SERMIER, M. Jean Pierre BOUTAUD

Absents : Mme Renée FRELAUT, M. Dominique CALCAGNO, M. Alain RICHARD,

Exposé :

De par l'importance des flux touristiques sur la presqu'ile de Quiberon pendant la période estivale, le Centre de secours bénéficie de renforts saisonniers.

Afin de parvenir à pourvoir les postes, il est nécessaire de prévoir des logements pour les saisonniers. Le SIVU Centre de secours dispose de 4 mobil homes pour pourvoir à ces besoins qui sont installés sur le camping de Kerné, géré par la ville de Quiberon, à titre gracieux.

L'un des mobil homes nécessite d'être remplacé.

La ville de Quiberon propose la vente de leur mobil home pour la somme de 4 000 €.

Il est proposé d'acheter ce mobil home et d'autoriser M. Le Vice-Président à signer l'acte d'achat.

Approbation :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2026,
Considérant le projet d'acte de vente,

après en avoir délibéré, le Comité du SIVU, à l'unanimité,

APPROUVE l'achat d'un mobil home pour un montant de 4000 € à la ville de Quiberon ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A QUIBERON, le 29 janvier 2026

Le Vice-Président
M. Eric LE LEUCH,

